

CHANTIER – 2026 DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A retourner à la Division Voirie Infrastructures et Espaces Publics voirie 15 jours avant l'implantation par e-mail à services.techniques@tremblayenfrance.fr

☐ INITIALE

☐ PROLONGATION

☐ ANNULE ET REMPLACE

Identification du pétitionnaire

Entreprise ☐

Particulier ☐

Nom de l'entreprise

Nom et prénom du particulier

N°SIRET (obligatoire)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA - obligatoire)

Code APE (obligatoire)

Personne à contacter

Adresse

Téléphone Email

Nature de l'occupation

Adresse de l'occupation

Période de l'occupation du / / au / / **Nbre de jour(s)** : **Nbre de semaine(s)** :

(Les autorisations d'occupations sont accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours)

Surface totale occupée sur domaine public (en m²) :

Si le chantier impacte la circulation publique, il faudra également fournir le [formulaire cerfa n°14024*01](#) de demande d'arrêt de police de la circulation pour la mise en place d'une signalisation

Tarif 2026		Occupation / Installation	
		<i>Soumise à taxe, conformément à la délibération n°2025-170 du 18 décembre 2025</i>	
2,61€ m²/semaine	B1	Occupation du sol sur la voie publique par clôture de chantier, échafaudage, réservation de zone de stationnement, base-vie, caravane de chantier, stockage de matériaux, etc pour toutes surfaces	
0.37 € m²/jour	B2	Occupation du sol sur la voie publique par clôture de chantier, échafaudage, réservation de zone de stationnement, base-vie, caravane de chantier, stockage de matériaux, etc pour toutes surfaces	
2.06 € u/semaine	B3	Occupation du sol par mât temporaire pour support de câblés (branchement temporaire électrique, ...)	
14,88 € u/jour	B4	Bennes ou conteneurs seuls (gratuit dimanches et jours fériés)	
31,76 € u/jour	B5	Engins de levage (grue, nacelle, etc.)	

(*) Cocher la case correspondant à votre demande

Pièces justificatives à joindre obligatoirement suivantes :

- plan de situation à l'échelle 1/250^{ème}
- plan de localisation précis à l'échelle 1/200^{ème} avec dimensionnement de l'emprise et signalisation réglementaire
- photo de l'emplacement

Le pétitionnaire s'engage

- se conformer à la réglementation du stationnement en vigueur à Tremblay-en-France,
- s'acquitter de la taxe afférente aux droits de voirie, conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur,
- assurer la circulation des piétons en toute sécurité ainsi que celle des personnes à mobilité réduite,
- mettre en place la signalisation réglementaire.

Date

Signature du demandeur

Cachet de l'entreprise